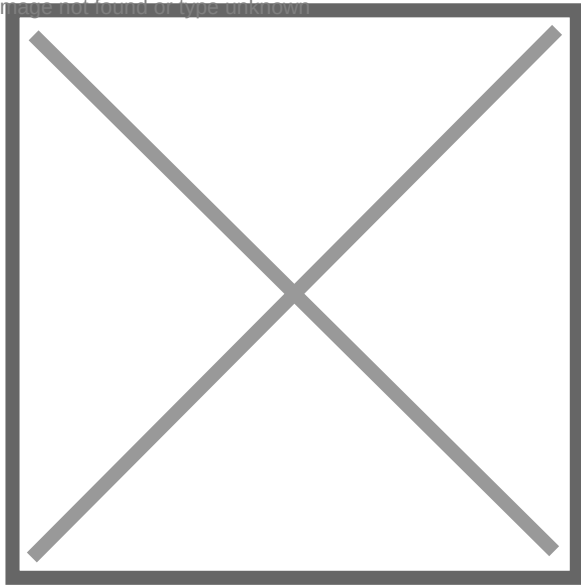


Image not found or type unknown



Difference mariage en france et a l'etrangé

Par **maquestionjuridique**, le **10/02/2009** à **15:37**

bonjour,

je vais me marier cet ete, et je voudrais savoir si depoint de vue juridique il y a une difference entre un mariage celebre en france par le maire ou l'embassade de france en tunisie, et un mariage en tunisie par un maire tunisien, et transcrit apres en francais. par ce que il faut savoir que je suis d'origine tunisienne et ma fiancé est francaise et nous allons vivre en france. que me conseillez vous me marier en france ou en tunisie.... et si il y a une difference me l'indiquer